

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme Yolande DUBOURG*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<u>OBJET</u> :	<i>Cession d'un terrain rue Marcel Garnier.</i>
-----------------------	---

N° 2016 / 06 / 08

La Commune de Blain est propriétaire d'un terrain nu classé en zone Ub constructible au Plan Local d'Urbanisme, cadastré section «AO » numéro 470 d'une superficie de 502 m², situé Rue Marcel Garnier entre les numéros 46 et 48,

Considérant que ce bien fait partie du domaine privé de la Commune, qu'il se présente comme un espace vert en herbe et est régulièrement entretenu par les services techniques de la Commune par de simples tontes,

Considérant que ce bien n'a plus d'affectation municipale, ni présente ni envisagée,

Considérant l'avis favorable des Commissions Urbanisme - Agriculture - Travaux du 20 Janvier 2016 et du 14 Juin 2016,

Considérant que la Commune, propriétaire du terrain, est disposée à le céder au prix annoncé de 45.000,00 euros net vendeur,

Vu l'engagement du 25 Mai 2016 de Madame et Monsieur TARDIF-DAVID Alexandre et Ingrid d'acheter le terrain au prix de 45000,00 euros net vendeur,

Vu l'avis formulé par les services de France Domaine en date du 20 Janvier 2016,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de vendre à Madame et Monsieur TARDIF-DAVID Alexandre et Ingrid ce bien communal, au prix de 45.000,00 euros net vendeur,

PRECISE que l'acte notarié sera rédigé en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,

DIT que les frais de bornage restent à la charge de la Commune,

DIT que tous les autres frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant à cette transaction.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160630-CM-2016-06-08-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2016
Date de réception préfecture : 04/07/2016

ance du Conseil municipal du 30 Juin 2016
Délibération n° 2016 / 06 / 08